



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

énergie éolienne

Question écrite n° 37061

Texte de la question

M. Thierry Lazaro attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, sur l'inquiétude manifestée par la Société de protection des paysages et de l'esthétique de la France (SPPEF) relative à la fixation des tarifs d'obligation d'achat de l'électricité d'origine éolienne. En effet, la SPPEF souhaite que suite à l'annulation par le Conseil d'État de l'arrêté du 10 juillet 2006 fixant le prix de rachat de l'électricité éolienne, un véritable débat parlementaire soit organisé afin, notamment, de pouvoir apprécier le bilan carbone global des éoliennes, la production de données chiffrées incontestables du bilan écologique et prévisionnel des éoliennes ainsi que, plus généralement, les mesures d'encadrement du développement des éoliennes. Aussi, compte tenu de la légitimité des préoccupations exprimées par la SPPEF, il le remercie de bien vouloir lui faire part de son avis sur cette problématique et de lui indiquer les mesures qu'il compte prendre afin de tenir compte des inquiétudes fréquemment exprimées par nos concitoyens, tant sur le plan de la santé publique que sur le plan environnemental, dans le domaine de l'énergie éolienne.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Lazaro](#)

Circonscription : Nord (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37061

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 décembre 2008, page 10586

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)